Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20261105-2026_11_010-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 5 novembre 2026, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Hugo MAIRE, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 03/11/2026

Date de convocation : 28/10/2026 **Date d'affichage convocation** : 29/10/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 12/11/2026

Mme Christine LE CADRE est désignée en tant que **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=cAEJROGgjtk)

Délibération 2026 11 010
TARIFS REFACTURATION AUX COMMUNES EXTÉRIEURES 2026-2027

Dans le cadre de la convention établie avec les communes pour la refacturation des dépenses scolaires, périscolaires et extra-scolaires, une refacturation est faite à la collectivité de résidence pour les élèves ou usagers des services de la ville de MUZILLAC. Il convient de fixer les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2026/2027. Il est proposé d'augmenter ces tarifs selon l'inflation appliquée aux familles, soit +1.8% arrondi.

- ALSH
  Prix journée : 21.10 €, soit 10.55 € la matinée et 10.55 € l'après-midi
- Accueil périscolaire
  Tarif horaire : 2.11 € / heure – Goûter : 0.56 €
- Pause méridienne
  Tarif par jour : 3.89 €
- Crèche
  Tarif horaire : 1.88 € / heure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les tarifs de refacturation aux communes extérieures tels que proposés ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	La secrétaire de séance, Christine LE CADRE
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)